



Lettre ouverte de l'association RESPIRE

(Rassemblement d'Eco-citoyens pour Sensibiliser, Protéger
et Inciter au Respect de leur Environnement)

Mme Béatrice Abollivier, Préfète de la Charente-Maritime
Mme Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes
M. Olivier Falorni, Député de la 1^{ère} circonscription de La Rochelle
M. Maxime Bono, Maire de La Rochelle
Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
M. Dominique Bussereau, Président du Conseil général de la Charente-Maritime

Que chacun prenne ses responsabilités

L'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les dépôts de carburants Picoty et SDLP, sites classés Seveso haut situés à l'ouest de La Rochelle, vient d'être prolongé (pour la troisième fois) par la préfecture de la Charente-Maritime jusqu'au 10 septembre 2014

*Vous le savez, Mesdames et Messieurs ces dépôts de carburants mettent en danger la vie, la santé et la quiétude des riverains des quartiers rochelais de Laleu - la Pallice. **Les plus récents stockages de carburants se sont rapprochés des habitations, jusqu'à être à moins de 20 mètres de certaines maisons.** La préfecture indique que 500 habitations (soit beaucoup plus d'habitants) sont « impactées » par les conséquences des différents dangers que présentent ces cuves. Les riverains doivent supporter au quotidien le risque technologique, les nuisances, les effluves toxiques des composés organiques volatils et la pollution de l'eau de puits.*

La situation faite à ces Rochelais est injuste et intolérable. C'est un scandale social et environnemental. Un scandale de dimension nationale. De plus l'actuelle exposition d'habitants au risque industriel Seveso est en totale contradiction avec l'image de marque environnementale et de développement durable, mise en avant par la Ville de La Rochelle et la Région Poitou-Charentes. La qualité de vie en Charente-Maritime, vantée par le conseil général est aussi mise à mal. De nombreux média et spécialistes du risque technologique se sont déjà fait l'écho de cette situation.

Les habitants ne doivent pas être tenus pour responsables de la présence de sites Seveso sous leurs fenêtres. Il est indispensable que ces citoyens soient en sécurité et qu'ils n'aient, en aucune façon, à supporter les mesures foncières : expropriations, délaissements et travaux, d'un plan de prévention des risques. La dernière mouture préfectorale du projet de PPRT Picoty-SDLP, présentée le 27 juin 2012, faisait encore la part trop belle aux sociétés pétrolières, ce, au détriment des intérêts des riverains qui sont de fait méprisés.

*L'association RESPIRE redit donc que la réduction du risque à la source - **elle passe par le recul des cuves de stockage afin d'éloigner le danger et la pollution** -, est le point central de l'élaboration du PPRT. Prenant acte de la prolongation de l'élaboration de ce plan, RESPIRE demande que ce nouveau délai soit mis à profit pour parvenir à cet objectif d'intérêt général. La réduction maximale du risque à la source doit être la préoccupation première des pouvoirs publics et des élus.*

Le nouveau délai pour ce **PPRT PICOTY-SDLP** (plan décidé fin décembre 2008) **confirme l'analyse constructive de RESPIRE**. Depuis sa création, à l'automne 2009, l'association a démontré que ce dossier PPRT avait été mal engagé et mal conduit. **Les intérêts des sociétés pétrolières PICOTY et SDLP (filiale de Total) ont été privilégiés**. Il en a résulté un déficit d'information et de concertation des citoyens alors qu'il fallait œuvrer collectivement à réparer les erreurs du passé et éviter d'aggraver la situation en installant d'autres sites industriels à risque et polluants sur ce secteur ouest de La Rochelle.

Mesdames et Messieurs, la mobilisation des habitants et les arguments développés par leur association RESPIRE ont obligé l'Etat à revoir sa copie PPRT. Ce dernier prend enfin en compte l'obligation de la réduction du risque à la source, mais il le fait de façon minimale.

Monsieur le maire et président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, au fil des mois, vous avez évolué sur ce dossier Seveso. Lors de la réunion publique du 27 juin 2012, vous vous êtes engagé sur deux points : **la recherche par la Communauté d'agglomération de terrain(s) pouvant recevoir des cuves d'hydrocarbures actuellement proches des habitations et la tenue d'une table ronde** impliquant les acteurs concernés par le PPRT PICOTY-SDLP : L'Etat, les collectivités locales, les industriels, le Grand Port Maritime de La Rochelle et les habitants via leurs associations.

Monsieur Maxime Bono, nous n'avons cependant aucun écho de cette recherche de terrain(s) en vue d'un recul de cuves et de la mise en place d'une table ronde. Vous avez la capacité et le devoir de vous engager clairement en faveur des habitants. Cela ne nuit en rien à votre souci du devenir des sociétés PICOTY et SDLP.

Monsieur Olivier Falorni, député de la 1^{ère} circonscription, lors d'une récente rencontre avec RESPIRE, vous vous êtes positionné en faveur du recul des cuves et pour la tenue d'une table ronde.

Madame Ségolène Royal, présidente de la Région Poitou-Charentes, lors d'une rencontre avec notre association, en juin 2012, vous vous êtes déclarée favorable au recul des cuves et avez demandé à Mme la préfète d'examiner cette question.

Cette table ronde, premier pas constructif en vue de la recherche de solutions, est indispensable compte tenu de la prolongation du PPRT. Cette rencontre s'impose aussi parce que la société PICOTY bénéficie, jusqu'en 2015, d'une autorisation d'occupation temporaire d'un terrain du domaine public maritime géré par le Grand Port Maritime de La Rochelle. Sur ce terrain proche des habitations, Picoty exploite des cuves déjà vieillissantes. En revoyant l'implantation de ses stockages, cette société doit aussi contribuer à réparer les agissements du passé.

Nous attendons, Mesdames et Messieurs que vous preniez toutes vos responsabilités et que vous vous associez à la démarche des habitants et de leur association RESPIRE afin de sortir de cette situation intolérable. Un plan de recul des cuves s'impose. Il est possible. Dans l'attente, le principe de précaution inscrit dans la Constitution impose que les cuves de carburants qui mettent en danger la vie des riverains soient vidées.

Dans l'attente de vos réponses, recevez, Mesdames et Messieurs, nos salutations respectueuses.

La Rochelle, 13 mars 2013

**Raymond Bozier,
Président de Respire**